

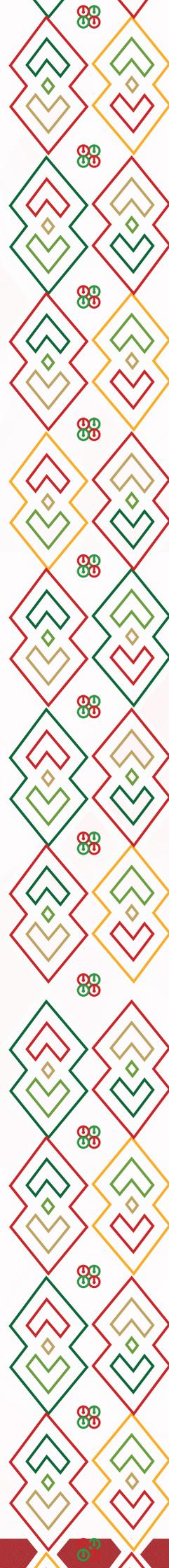


**11^e CONFERENCE PANAFRICAINNE
SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES
ET LA FISCALITÉ**

22 - 24 Novembre 2023 ★ Accra ★ Ghana

Mettre la Gouvernance Fiscale Mondiale au Service de l'Afrique

Communiqué





Nous, représentants d'organisations de la société civile, d'organismes gouvernementaux, d'organisations intergouvernementales, de chercheurs individuels, d'entités médiatiques et de parlementaires de 26 pays du continent réunis à Accra, au Ghana, à l'occasion de la 11e Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité, du 22 novembre au 24 novembre 2023 ;

AYANT délibéré sur le thème " Mettre la gouvernance fiscale mondiale au service de l'Afrique " sous l'égide de la République du Ghana, représentée par S.E. Ken Ofori-Atta, ministre des Finances, lors de la séance d'ouverture ;

CONSCIENTS du fait que les flux financiers illicites (FFI) constituent une menace sans précédent pour la croissance économique et la trajectoire de développement de l'Afrique en exacerbant les vulnérabilités et en aggravant la dépendance à l'égard des ressources financières extérieures, et que la lutte contre les FFI est cruciale pour stimuler la transformation économique, la croissance inclusive et le développement durable ;

AYANT ASSISTÉ au vote historique de la résolution présentée par le Groupe africain aux Nations unies sur la promotion d'une coopération fiscale inclusive et efficace aux Nations unies ;

APPORTANT PAR AILLEURS notre plein soutien aux efforts du Groupe africain sur la promotion d'une coopération fiscale inclusive et efficace aux Nations Unies pour un système fiscal juste, transparent et plus équitable ;

AYANT EXAMINÉ les principaux défis structurels qui entravent la capacité de l'Afrique à endiguer les flux financiers illicites et proposé divers moyens de les surmonter ;

CONSCIENTS de l'impact de la crise mondiale sur les capacités de l'Afrique à accéder à des ressources financières durables avec l'effet corrélatif sur l'accumulation de capital, la productivité, les résultats sociaux avec l'augmentation de la pauvreté et des inégalités et conscients de la nécessité d'une action stratégique pour inverser les tendances actuelles ;

RECONNAISSANT que la durabilité des initiatives d'intégration régionale telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) nécessite un engagement fort pour accélérer la transformation structurelle de l'Afrique en vue de construire des chaînes de valeur régionales résilientes pour une économie productive et compétitive à l'échelle continentale et mondiale afin de réaliser la vision et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

RAPPELANT que les activités commerciales sont de loin le plus grand contributeur aux FFI, suivies par le crime organisé et la corruption ;

RECONNAISSANT que l'Agenda 2063 offre à l'Afrique une occasion unique de redéfinir et de mettre en œuvre une voie de développement cohérente et efficace qui renforce et soutienne la croissance économique grâce à une industrialisation durable et conduise à une société socialement inclusive qui œuvre pour le bien-être de tous ses habitants, grâce à des efforts appropriés pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, et qui offre des possibilités de mobilité ascendante à tous, y compris aux femmes et aux jeunes ;



PAR LA PRÉSENTE:

1. Affirmer que la Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité doit continuer à être organisée chaque année sous la direction du Réseau africain pour la justice fiscale (TJNA), du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), de la Commission de l'Union africaine (CUA) et d'autres institutions panafricaines, en tant que premier espace de convergence collective des acteurs pour discuter des questions fiscales en Afrique et suivre les progrès accomplis dans ce domaine.
2. Reconnaître le lien entre la dette, les pandémies, le changement climatique, les conflits et le développement ; et réaffirmer notre engagement à lutter contre les FFI en tant que contribution à la résolution de ces problèmes urgents ;
3. Réitérer l'appel à des réformes urgentes et globales des architectures financières, fiscales, commerciales et de la dette au niveau mondial pour une lutte efficace contre les FFI, en reconnaissant l'exclusion historique des pays africains dans les discussions sur la fiscalité mondiale et en plaidant en faveur d'un système fiscal mondial plus participatif et équitable.
4. saluer le rôle moteur joué par le Groupe africain aux Nations unies dans le soutien des efforts déployés pour réformer l'architecture financière mondiale et soutenir les efforts constants déployés par le Groupe africain aux Nations unies pour promouvoir l'ouverture de négociations aux Nations unies en vue de l'adoption d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui constituerait une étape importante vers la réalisation de ces objectifs de transformation.
5. Souligner que les mesures nationales sont indispensables mais qu'elles sont actuellement largement insuffisantes lorsqu'elles sont mises en œuvre seules et, par conséquent, souligner l'importance d'une collaboration régionale, continentale et internationale afin d'initier des changements structurels et de gouvernance au sein de l'architecture financière et économique mondiale.
6. Souligner que la promotion de la solidarité entre les nations et les mouvements pour la justice fiscale dans le Sud est essentielle pour parvenir à des coalitions mondiales sur les questions relatives aux FFI et à la fiscalité, et continuer à s'engager et à favoriser la coopération stratégique pour renforcer la dynamique politique nécessaire à la réforme de l'architecture financière mondiale inéquitable.
7. Prendre des mesures décisives pour renforcer le consensus entre les nations du Sud afin de s'attaquer efficacement aux FFI par le biais d'une réforme complète de l'architecture financière mondiale et du système fiscal international.



8. Reconnaître l'impact du changement climatique sur notre continent, souligner l'importance cruciale d'un financement efficace du climat pour réaliser la transition de l'Afrique vers une croissance inclusive, en exploitant l'énorme potentiel énergétique du continent ; reconnaître l'interconnexion de la justice fiscale et de la justice climatique, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources nationales pour l'adaptation et la résilience au climat.
9. Encourager une participation civique plus forte aux négociations mondiales sur la fiscalité, les FFI et la réforme de l'architecture financière mondiale par le biais de la solidarité et de la collaboration entre les parties prenantes panafricaines, y compris la société civile, les organismes gouvernementaux, les organisations intergouvernementales, les chercheurs, les entités médiatiques et les parlementaires de divers pays à travers le continent, en vue de mettre la gouvernance fiscale mondiale au service de l'Afrique. Nous réaffirmons également l'importance de la contribution des parlementaires à la réussite de toutes les mesures visant à réduire le FFI et à renforcer la mobilisation des ressources nationales.
10. Affirmer que la lutte contre les FFI est une priorité essentielle du développement et un impératif souverain pour promouvoir l'indépendance économique et la souveraineté sur nos destinées économiques ; et encourager les pays africains à continuer de prendre des mesures décisives contre les FFI et à veiller à ce que les ressources recouvrées soient affectées à des investissements productifs afin de parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable qui soutiennent spécifiquement les plus marginalisés, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.
11. Rappeler les pays de l'OCDE qui ont voté contre la résolution du Groupe africain à l'ONU et encourager tous les pays à soutenir la rédaction des termes de référence pour guider les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.
12. En tant que CUA, ATAF et TJNA, nous nous engageons à continuer à soutenir les pays africains dans l'expression de leurs positions dans le débat fiscal mondial ; et nous nous engageons à entreprendre des travaux pour poursuivre la mise en œuvre de la politique de lutte contre les flux financiers illicites, les recommandations du Comité technique spécialisé sur la fiscalité et les flux financiers illicites, la révision des incitations fiscales en Afrique et à fournir aux États membres des mises à jour sur les développements dans l'élaboration des règles fiscales internationales.
13. Exprimer notre appréciation au gouvernement de la République du Ghana pour avoir accueilli avec succès la 11ème Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité.
14. Nous nous engageons à soutenir la mise en œuvre des points d'action contenus dans le présent communiqué.

Adopté ce 24ème jour de novembre 2023 à Accra, Ghana

